

CHARTRE ÉTHIQUE



NEXTEAM
GROUP

Nexteam s'engage de façon indéfectible en faveur de l'éthique, de l'intégrité et du respect des droits de l'Homme.

Né du rapprochement d'entreprises familiales, notre Groupe s'est construit sur des valeurs profondément ancrées de confiance et de responsabilité. Ces principes constituent le socle de notre identité et se traduisent pleinement dans notre démarche de responsabilité sociétale (RSE) ainsi que dans notre volonté constante d'agir en entreprise exemplaire.

Le respect de ces engagements est l'affaire de tous. Quels que soient notre fonction, notre niveau de responsabilité ou notre pays d'implantation, nous avons le devoir d'adopter en toutes circonstances un comportement irréprochable. Aucune atteinte aux principes éthiques ne saurait être tolérée au sein de Nexteam, pas davantage qu'auprès de nos partenaires et fournisseurs.

Cette exigence d'exemplarité constitue l'une des grandes forces de notre Groupe. Elle est aussi un facteur essentiel de confiance pour nos clients, nos partenaires et l'ensemble de nos parties prenantes. Plus encore, elle représente une condition indispensable à la poursuite de notre développement et à la réussite de nos ambitions collectives.

C'est pourquoi, je tiens à réaffirmer aujourd'hui ma détermination totale à faire vivre et respecter cette Politique Éthique, partout où Nexteam est présent et par chacune et chacun d'entre nous.

L'éthique n'est pas seulement une règle : elle est une responsabilité partagée et un engagement quotidien qui nous rassemble.



Ludovic ASQUINI

Président

Contenu

Avant-propos	04
1 Droits de l'homme & droit du travail	05-06
Respects des droits humains	
Non-discrimination	
Harcèlement	
2 Ethique des affaires	07-08
Lutte contre la corruption	
Concurrence déloyale	
Lutte contre la fraude fiscale	
3 Echanges commerciaux	09-10
Contrôles des exportations	
Importations	
Approvisionnement responsable en minerais	
4 Protection de l'information	11-12
Informations confidentielles	
Protection des données personnelles	
5 Protection de l'environnement	13-14
6 Devoir de vigilance et d'alerte	15-16
7 Engagement des collaborateurs	17-18

AVANT-PROPOS

La présente Charte éthique est fondée sur les accords et les normes internationales, notamment en matière de droits de l'homme, de droit du travail, d'anti-corruption et de développement durable.

Elle formalise l'engagement du Groupe et de ses collaborateurs à respecter et à promouvoir des principes de comportement intègre et des pratiques commerciales responsables.

Cette Politique constitue un cadre d'action qui s'applique à chaque collaborateur, quel que soit son niveau de responsabilité et son pays d'affectation. A cet égard, les cadres dirigeants s'engagent à favoriser la bonne application de ces principes éthiques et à encourager la pleine implication de chacun dans cette démarche.

Nexteam s'attache également à promouvoir ces principes auprès de l'ensemble de ses partenaires commerciaux et industriels.

A blue-tinted photograph of a person sitting at a desk, working on a computer. A large, semi-transparent number '1' is overlaid on the left side of the image, partially covering the person's head and the computer monitor. The text 'DROITS DE L'HOMME & CONDITIONS DE TRAVAIL' is written in white, bold, sans-serif capital letters across the middle of the image, positioned over the number '1' and the computer screen.

DROITS DE L'HOMME & CONDITIONS DE TRAVAIL

NEXTEAM souhaite affirmer son engagement envers les Droits de l'homme, en traitant les personnes avec respect et dignité, en favorisant la diversité, en acceptant les opinions divergentes, en promouvant l'égalité des chances et en instaurant une culture éthique et inclusive. Chaque collaborateur doit impérativement respecter ces principes fondamentaux.

NEXTEAM assure la protection de la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs.

Respect des droits humains

Nexteam, s'attache à lutter contre toute forme de traite des êtres humains, notamment le travail des enfants.

A ce titre, le groupe porte une attention toute particulière à ses partenaires commerciaux, ses fournisseurs et sous-traitants qui doivent respecter scrupuleusement la charte « Achats responsables » et se conformer, en toutes circonstances, aux lois en vigueur.

Harcèlement

La direction du groupe NEXTEAM met tout en œuvre pour assurer à ses collaborateurs un cadre de travail exempt de tout harcèlement physique, psychologique et moral, ou toute autre conduite abusive.

Dialogue social

Le groupe NEXTEAM respecte scrupuleusement les droits des travailleurs, notamment le droit de libre association. Par ailleurs, il encourage les collaborateurs à communiquer ouvertement avec leur management au sujet des conditions de travail, sans craindre d'être l'objet de harcèlements, de tentatives d'intimidation, de sanctions, d'ingérences ou de mesures de rétorsion.

Non-discrimination

NEXTEAM ne tolère aucune forme de discrimination liée, notamment, au handicap, à la situation familiale, à l'état de santé, à l'âge, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses, ou aux origines ethniques, sociales et culturelles, que ce soit en interne ou dans le cadre de ses relations avec les clients, les fournisseurs, les partenaires commerciaux et autres prestataires externes.

Salaires

La direction du groupe NEXTEAM accorde à ses collaborateurs le salaire minimum imposé par la législation locale, ainsi que tous les avantages sociaux prescrits par la loi.

A person is seen from the side, working at a computer. A large, semi-transparent number '2' is overlaid on the left side of the image. The person's hand is on the keyboard, and their face is partially visible in profile. The background is a blurred office setting with another computer monitor.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

L'éthique des affaires est au cœur de nos pratiques professionnelles. Elle repose sur le respect des lois, l'intégrité, la transparence et la responsabilité dans l'ensemble de nos activités.

Lutte contre la corruption

NEXTEAM, se conforme, en toutes circonstances, aux lois et réglementations étrangères et locales visant à lutter contre la corruption et le trafic d'influence, en particulier la loi française n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II.

A ce titre, **le Groupe ne tolère aucune dérive** en matière de corruption, active ou passive, directe ou indirecte, ou de trafic d'influence dans ses relations d'affaires, les relations interpersonnelles et les pratiques professionnelles quotidiennes, avec des acteurs du secteur public comme du secteur privé.

Il veille également à maintenir une haute exigence d'honnêteté et d'intégrité de ses partenaires.

Ces règles s'imposent, quelles que ce soient les circonstances, à chaque collaborateur, qui est notamment tenu de s'assurer que les cadeaux ou gestes commerciaux, offerts ou reçus, sont autorisés par la loi et les règlements, que ces échanges n'enfreignent pas les règles et principes de l'organisation bénéficiaire et qu'ils sont compatibles avec les pratiques et usages raisonnables admis sur le marché.

Concurrence loyale

NEXTEAM entend se conformer strictement aux lois en matière de concurrence applicables dans les pays où le groupe exerce ses activités.

En règle générale, celles-ci interdisent les ententes ou manœuvres susceptibles de restreindre ou de fausser la concurrence ou le commerce.

A ce titre, le Groupe proscrit toute entente sur les prix ou la répartition des marchés, le trucage des appels d'offres, et l'abus de position dominante, notamment à l'égard de certains sous-traitants ou fournisseurs.

Lutte contre la Fraude et la contrefaçon

NEXTEAM accorde une importance majeure à la **fiabilité et l'efficacité** des produits qu'il livre à ses clients. Pour cela, le Groupe a mis en œuvre les mesures visant à assurer un haut degré de qualité, de sécurité, d'intégrité et de sûreté de ses produits.

A ce titre, le Groupe sélectionne ses fournisseurs et sous-traitants, et s'assure qu'ils agissent selon les mêmes principes, afin de lutter notamment contre toute forme de fraude ou de contrefaçon.

A person is seen from the side, working at a desk with multiple computer monitors. The image is heavily overlaid with a semi-transparent blue filter. A large, light-blue stylized letter 'S' is positioned behind the title text.

ÉCHANGES COMMERCIAUX

Aucune transaction (incluant les opérations d'importation, exportation ou réexportation de produits) ne pourra être réalisée au nom du groupe NEXTEAM avec une entité ou un individu faisant l'objet d'une interdiction ou restriction ou avec un pays de destination qui serait susceptible d'être prohibé selon les lois et règlements imposés par l'Union européenne ou par les organisations commerciales internationales.

Contrôle des exportations

NEXTEAM s'assure que les pratiques commerciales sont conformes aux lois, directives et réglementations nationales régissant l'exportation ou la réexportation de pièces, de composants et de données techniques applicables dans le pays où s'exerce l'activité ainsi qu'aux autres réglementations du commerce international, sanctions économiques et commerciales ou restrictions imposées par l'Union européenne ou par les organisations commerciales internationales.

En conséquence, NEXTEAM a mis en place une chaîne de responsabilité qui a pour mission d'obtenir les licences d'exportation, permis et/ou autres autorisations exigés, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exportation de produits à partir du ou des pays de fabrication.

Approvisionnement responsable en minerais

NEXTEAM se conforme aux lois et aux règlements applicables, relatifs à l'approvisionnement de minerais en provenance de zones de conflit (dits «Minerais de Conflit »), tels que, notamment le Titane et certaines terres rares, ou bien encore, le tantale et l'or.

A cet effet , le groupe NEXTEAM a mis en œuvre une politique d'approvisionnement et d'achat responsable. En particulier, la direction du groupe NEXTEAM s'assure qu'elle ne finance pas, directement ou indirectement, ou n'accorde pas un avantage quelconque aux groupes armés auteurs de violations des droits humains.

A ce titre, NEXTEAM exerce une vérification diligente, en application de la loi ou de la réglementation en vigueur, sur la source et la chaîne de possession de ces minerais et exigera, a minima, que ses propres fournisseurs procèdent de la même manière.

Importation

La direction du groupe NEXTEAM s'assure que ses pratiques commerciales sont conformes aux lois, directives et réglementations nationales régissant l'importation de pièces, de composants et de données techniques applicables sur le lieu où s'exerce l'activité, ainsi qu'aux autres mesures de contrôle du commerce international et/ou autres mesures de sanctions économiques et commerciales ou restrictions imposées par l'Union Européenne ou par les organisations commerciales internationales.

A person is seen from the side, wearing glasses and a light-colored shirt, working at a desk. They are looking at a computer monitor which displays a complex interface with many small windows and text. A keyboard is visible in the foreground. A large, semi-transparent number '4' is overlaid on the left side of the image, partially covering the person's face and the monitor. The text 'PROTECTION DE L'INFORMATION' is written in white, uppercase letters across the middle of the image, partially overlaid by the number '4'.

4 PROTECTION DE L'INFORMATION

Informations Confidentielles

Nexteam a mis en place des mesures visant à protéger les informations selon leur niveau de confidentialité*. Leur divulgation ne saurait se faire autrement que selon le principe du « besoin d'en connaître » et pour les « nécessités du service ». Outre les données du groupe, ces règles s'appliquent également aux données des partenaires commerciaux.

Les collaborateurs doivent s'attacher à respecter strictement ces directives (cf. : les instructions sur la protection des informations, et la Politique de sécurité des systèmes d'information-PSSI).

En ce qui concerne la protection de l'information relative à des droits exclusifs, les collaborateurs seront tenus de se conformer à toutes les lois applicables régissant les droits de propriété intellectuelle, y compris la protection contre la divulgation, les brevets, les droits d'auteur et les marques déposées.

Protection des données personnelles

NEXTEAM met tout en œuvre pour s'assurer de respecter le Règlement européen n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données – RGPD).

* Les informations relevant de l'instruction Générale interministérielle sur la protection du secret de la Défense Nationale (IGI 1300) font l'objet de directives distinctes.

A person wearing safety glasses is working at a computer. The image is overlaid with a large, semi-transparent blue circle. The text "PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT" is written in white, uppercase letters across the center of the circle. The background shows a computer monitor and a large, multi-key keyboard.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

NEXTEAM adopte des objectifs de performance durable en prenant en considération les enjeux environnementaux liés à son activité.

- Limiter l'impact environnemental de ses opérations conformément à sa Politique RSE
- Prévenir et réduire les risques environnementaux et sur la santé et la sécurité des collaborateurs
- Préserver les ressources naturelles, promouvoir la valorisation et le recyclage de matériaux et protéger l'environnement dans les territoires où il opère
- Développer la conscience environnementale de nos salariés.



DEVOIR DE VIGILANCE ET D'ALERTE

Conformément à la réglementation en vigueur, NEXTEAM a mis en place les mesures visant à identifier les risques et à prévenir des atteintes graves à l'éthique, aux droits humains, à l'environnement, à la santé et à la sécurité. Ces principes orientent l'entreprise dans le choix de ses fournisseurs et sous-traitants.

Les Collaborateurs s'engagent à prévenir la direction du groupe NEXTEAM, au plus tôt et par tous moyens, de toute violation présumée de la présente politique, que cette violation soit imputée à des employés du groupe NEXTEAM ou à des employés de ses partenaires commerciaux ou prestataires.

Comment signaler ?

La direction du groupe NEXTEAM met à disposition un moyen anonymisé* permettant de faire état, de bonne foi, de tout problème ou de préoccupations d'ordre juridique ou éthique, sans crainte de représailles ou de poursuites.

A ce titre, toute personne peut adresser un signalement à l'aide du dispositif d'alerte présent sur le site internet :

<https://www.nexteam-group.com/dispositif-alerte/>

* Le dispositif d'alerte fait l'objet d'une directive distincte accessible sur le site Intranet.



DEVOIR DES COLLABORATEURS

NEXTEAM ne tolère aucun manquement ni aucun compromis concernant les directives précitées.

Chaque collaboratrice ou collaborateur doit respecter les principes de loyauté, et d'intégrité vis-à-vis du groupe, mais également des clients, fournisseurs et autres partenaires.

Par ailleurs, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs doivent veiller à ne pas s'exposer à une situation où leurs intérêts seraient en contradiction avec ceux du Groupe. Ils doivent notamment s'interdire toute situation pouvant constituer un conflit d'intérêt ou un délit d'initié.



NEXTEAM
GROUP

7 avenue Condorcet
47200 MARMANDE

www.nexteam-group.com

Vous avez des questions sur la charte éthique ?
Comite-ethique@nexteam-group.com